



Vous avez dit... ?

Agnosticisme

Thomas Huxley (1825-1895), philosophe, paléontologue et biologiste anglais, est le premier à utiliser ce concept en 1869. Le terme « agnosticisme » vient du *ἄγνοστικισμός*, *agnōstikismós*, lui-même tiré de *agnōstos* (ignorant), la *gnōsis* étant la connaissance. Il désigne la privation de connaissance ou l'impossibilité de connaître ce qui dépasse l'expérience. Pour Huxley, ce terme désigne l'incapacité dans laquelle est la métaphysique d'appréhender Dieu. Avant lui le philosophe empiriste David Hume (1711-1776)

recommandait, à la fin de son *Enquête sur l'entendement humain* (1748) de jeter aux flammes les livres de théologie. Pour l'agnostique, seul ce qui est accessible à l'expérience a valeur de réalité. Or, Dieu est de fait inconnaissable. Être agnostique, c'est donc ne pas savoir, c'est douter de l'existence de dieu ou d'un Être suprême. Cela ne se confond cependant pas avec la notion d'incroyance. Les agnostiques, au fond, savent qu'ils ne savent rien.

Anticléricalisme

Du grec « anti » (contre, opposé) et de « clérical » (relatif au clergé), mot dont l'origine latine, *clericatus*, signifie : ayant fonction de clerc. Le terme désigne une attitude, un comportement, une doctrine, une théorie, opposés à l'intervention, l'action ou l'influence des autorités religieuses dans la vie publique et plus particulièrement dans la vie politique.

Des journaux aux titres évocateurs

Au début du xx^e siècle, la France est en proie à de nombreuses divisions. En particulier l'affaire Dreyfus, avec ses rebondissement, et en dépit de la grâce présidentielle tardive donna à jouer le capitaine Alfred Dreyfus, a eu pour conséquence de constituer en France deux blocs antagonistes. On peut dire, en simplifiant de beaucoup une question complexe, qu'il y a d'un côté la France conservatrice, cléricale, pour partie nationaliste voire royaliste et, de l'autre, attachée au Concordat, la France progressiste et majoritairement anticléricale. En 1902, le parti radical

gagne les élections législatives et Émile Combes est nommé au poste de président du Conseil. Grande figure anticléricale, Combes (nommé par antiphrase « le père Combes ») sera d'ailleurs à l'origine de la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905. La fracture religieuse en 1902 est donc une réalité fortement ressentie en France. De nombreux journaux voient le jour qui attaquent frontalement et violemment la position des adversaires, comme *La Cravache* à Perpignan, *La Lanterne* à Paris ou *La Calotte* à Marseille.



La cravache, Perpignan, 1904, BnF, Droit, économie et politique, JO-12829



La calotte, Marseille, 10 octobre 1906, BnF, Droit, économie et politique, JO-7636

{BnF

Athéisme

Du grec *a-theos*, sans Dieu. L'athéisme est une pensée qui manifeste une attitude d'opposition parfois militante à la croyance en Dieu. Un athée nie l'existence même de Dieu. Il importe ici de ne pas confondre l'athéisme et la laïcité : c'est justement parce que la République française est laïque, et non athée, qu'elle interdit à l'État de prendre position (pour ou contre) en matière religieuse. L'État ne prétend pas régenter les Églises, et les Églises

ne sont pas autorisées à se mêler des affaires de l'État. Un État laïque garantit le droit d'avoir la religion que l'on veut, y compris le droit de n'avoir aucune religion, ou d'en changer. En ce sens, l'enjeu en France aujourd'hui autour de la laïcité n'est pas – sauf positions extrêmes – de remettre en cause la laïcité, ou de débattre de l'athéisme, mais l'application du corpus de règles qui permettent de garantir la liberté de conscience et de culte.

Blasphème

Est emprunté au latin *blasphemia* (parole outrageant la divinité). Il est également employé dans les textes médiévaux avec le sens affaibli de « médisance, calomnie ». Le mot est repris du grec *βλασφημί*, *blasphēmos* et *-ia*. (injure, calomnie), occasionnellement employé dans un contexte religieux au sens de parole de mauvais augure ne devant pas être prononcée ». Ce mot s'oppose à *euphemia* (qui n'a pas d'équivalent français). Au XVI^e siècle, il prend le sens de parole impie, outrageante à l'égard de Dieu.



Statue d'Armand Bloch du chevalier de la Barre élevée en 1906 devant le Sacré-Cœur de Montmartre, enlevée par les Allemands. *Bulletin de la société d'émulation historique et littéraire d'Abbeville*, 1990, BnF, 2015-156569



Eugène Atget, *Montmartre : Rue du Chevalier-de-la-Barre*, 1924-1926, BnF, Estampes et photographie, BÔTE FOL B-EQ-109 (12)

Le chevalier de La Barre exécuté pour blasphème au XVIII^e siècle

En août 1765, les habitants d'Abbeville constatent qu'un crucifix du Pont-Neuf a été partiellement détruit. Les soupçons se portent sur un gentilhomme de dix-neuf ans, François-Jean Lefebvre dit le chevalier de La Barre.

Le 28 février 1766, il est condamné à avoir un poing coupé, la langue arrachée et à être brûlé vif. Après avoir été torturé atrocement, il avoue ses crimes. On découvre chez lui le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire (1764) ainsi que d'autres livres interdits. Il essaie de se défendre auprès du tribunal de Paris qui commue sa peine : on lui accorde

le droit d'être décapité avant d'être brûlé... Pendant le procès, Voltaire est mis violemment en cause. Menacé d'arrestation, il se réfugie en Suisse et demande l'asile auprès de Frédéric II, roi de Prusse. Depuis son exil, Voltaire s'élève contre l'iniquité et la cruauté de ce procès, réclamant la révision de ce dernier, sans succès.

La cause du chevalier de la Barre deviendra aussi célèbre que d'autres affaires contemporaines sur lesquelles Voltaire a également pris position : Calas à Toulouse, ou Sirven à Castres. Il faudra attendre la Convention en 1793 pour que le chevalier soit réhabilité avant d'être élevé au rang de victime du fanatisme catholique.

État laïque

Le mot laïcité fait référence à l'unité du peuple, en grec le *laos*, « conçu comme réalité indivisible, c'est-à-dire exclusive de tout privilège ».

Un État laïque se fonde sur un dispositif juridique précis. Ainsi, la Constitution affranchit la sphère publique de toute influence exercée au nom de la religion ou d'une idéologie. Dès lors, chacun peut se reconnaître en l'État et en sa neutralité.

L'État laïque considère les citoyens comme libres de croire ou ne pas croire. « Il est non confessionnel. En son sein, la liberté de conscience va de pair avec une émancipation personnelle, ou chacun est l'égal de l'autre, sans distinction d'origine, de sexe ou, bien sûr, de conviction spirituelle. »

Henri Peña-Ruiz, *La laïcité*, 2003, GF Flammarion, p. 13

Fondamentalisme

À l'origine, ce terme désigne la tendance conservatrice née pendant la Première Guerre mondiale dans certains milieux protestants attachés à une lecture littérale des dogmes religieux. Ils souhaitent revenir aux « fondements » des écrits bibliques et s'affranchir des interprétations qui en encombrant la lecture.

Toutes les religions sont concernées par le phénomène du fondamentalisme, sorte de fidélité absolue à des textes dont on affirme que le sens est univoque.

« La loi de Dieu d'abord », tel est le principe de ces visions religieuses qui défendent une conception intransigeante en opposition avec la société contemporaine.

Laïc ? Laïque ?

L'adjectif « laïque » s'écrit toujours ainsi, au masculin comme au féminin. Le nom « laïc » oppose généralement le « clerc » (ecclésiastique) au « non-clerc ».

Dictionnaire de l'Académie française (Édition de 1992-....)

1° LAÏC adj. masc. Autre forme de Laïque, qu'on rencontre surtout lorsque ce mot est employé substantivement.

2° LAÏQUE adj. (au masculin, on écrit quelquefois Laïc). XIII^e siècle. Emprunté du latin ecclésiastique *laicus*, de même sens.

1. Qui, à l'intérieur de l'Église, n'appartient ni au clergé séculier ni au clergé régulier; qui n'est ni ecclésiastique ni religieux. Les membres laïques du conseil paroissial. Costume, habit laïque. Subst. Les clercs et les laïques ou les laïcs.

2. Qui est étranger à toute confession ou doctrine religieuse.

Morale laïque. Un État laïque, qui ne reconnaît aucune religion comme religion d'État. Les lois laïques de Jules Ferry, inspirées par le laïcisme. L'enseignement laïque, conforme aux principes de la laïcité. L'école laïque et, subst. (fam. et vieilli), la laïque. Subst. Un laïque, une laïque, personne qui soutient le laïcisme, la laïcité.

Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire de Ferdinand Buisson

Ferdinand Buisson, directeur de l'enseignement primaire de Jules Ferry, parlementaire, professeur à la Sorbonne, a dirigé un célèbre *Dictionnaire de pédagogie* qui a connu deux éditions en 1887 puis en 1911. L'article laïcité commence ainsi :

« Ce mot est nouveau, et, quoique correctement formé, il n'est pas encore d'un usage général. Cependant le néologisme est nécessaire, aucun autre terme ne permettant d'exprimer sans périphrase la même idée dans son ampleur.

La laïcité de l'école à tous les degrés n'est autre chose que l'application à l'école du régime qui a prévalu dans toutes nos institutions sociales.

[...] Toute société qui ne veut pas rester à l'état de théocratie pure est bientôt obligée de constituer comme forces distinctes de l'Église, sinon indépendantes et souveraines, les trois pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire. Mais la sécularisation n'est pas complète quand sur chacun de ces pouvoirs et sur tout l'ensemble de la vie publique et privée le clergé conserve un droit d'immixtion, de surveillance, de contrôle et de veto. [...] La grande idée, la notion fondamentale de l'État laïque, c'est-à-dire la délimitation profonde entre le temporel et le spirituel, est entrée dans nos mœurs de manière à n'en plus sortir. Les inconséquences dans la pratique, les concessions de détail, les hypocrisies masquées sous le nom de respect des traditions, rien n'a pu empêcher la société française de devenir, à tout prendre, la plus séculière, la plus laïque de l'Europe. »

Mécréant

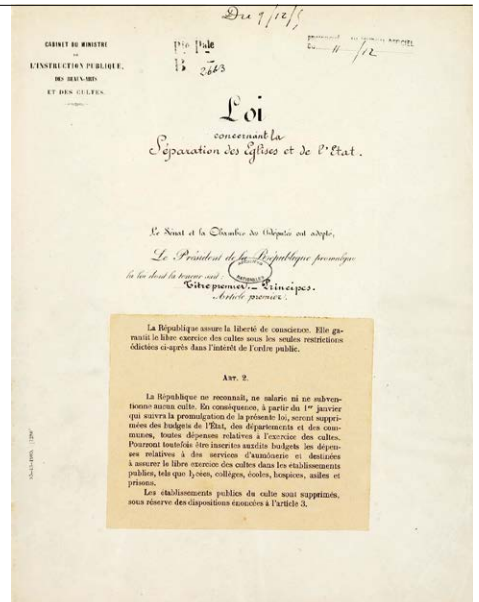
Adj. D'abord « mescreant » (1080), seule forme en usage de l'ancien verbe mécroire, « être incroyant », encore utilisé au XVII^e siècle au sens de « refuser de croire quelqu'un ». Mécréant, devenu rare au sens de « qui ne professe pas la foi considérée comme vraie » a pris dans l'usage courant la valeur de « qui n'a foi en rien », surtout comme substantif pour « irréligieux, sans croyance religieuse ». *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'Alain Rey, Le Robert, 2010

Des hérésiarques en Enfer

Extrait chant IX : « Des flammes serpentaient entre une tombe et l'autre et les embrasaient tellement qu'aucun art ne soumet le fer à plus forte chaleur. Tous les couvercles étaient soulevés, et il en sortait des plaintes si amères, qu'on voyait bien que c'étaient des cris de malheureux et de torturés. Et moi : « Maître, quelles sont ces âmes qui,

ensevelies dans ces tombes, font entendre leurs soupirs douloureux ? » Et lui : « Ce sont les hérésiarques avec tous ceux qui ont suivi leur secte et les tombeaux sont beaucoup plus remplis que tu ne le penses; ici le semblable est enseveli avec son semblable, et les sépulcres sont plus ou moins ardents ». Traduction française de Pier-Angelo Fiorentino

L'Enfer de Dante Alighieri, illustré par Gustave Doré, titre donné par la table des illustrations de l'ouvrage, chant IX, Tombeaux ardents. Mécréants, Hachette, Paris, 1861, p. 47, BnF, Réserve des livres rares, Smith Lesouëf R-627



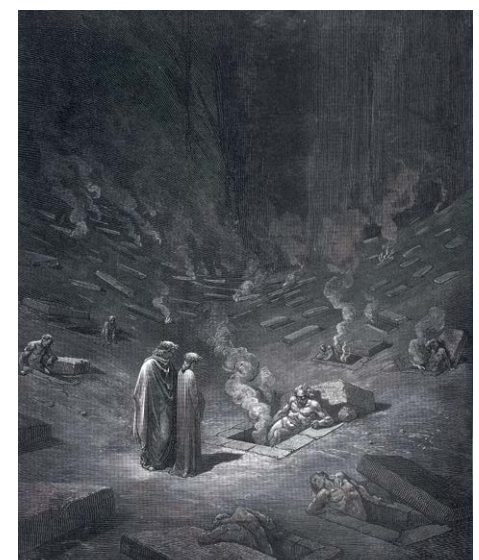
La loi de séparation des Églises et de l'État

Loi de séparation du 9 décembre 1905
© Centre historique des Archives nationales - Atelier de photographie



Étienne Chevalier, un grand commis au service des rois

Figure de seigneur laïque portant une couronne de cheveux et une robe longue plissée, XVII^e siècle, BnF, Bouchot, 719



Public, privé

L'adjectif « public » a un sens précis en droit : il qualifie ce qui est commun à tous. Il s'agit ici des lois qui organisent la coexistence des individus. « Est public en ce sens ce qui appartient au peuple, à la nation tout entière, à l'État conçu comme une communauté de droit unissant tous les hommes sur un territoire donné. [...] Est public ce qui se rapporte à tous les hommes, et non à certains : lois communes, services d'intérêt général, administrations et institutions chargées de promouvoir le bien commun, quel que soit le niveau d'intervention des collectivités territoriales de l'État. » « Est donc "privé" ce qui concerne une sphère de vie et d'actions

réservée aux individus ou aux groupes particuliers qu'ils forment volontairement, et ne saurait ni s'imposer à la sphère publique ni régentée par elle. La vie personnelle, affective ; conduite selon le libre choix éthique de chacun, est définie comme privée par opposition à tout ce qui concerne l'organisation commune à tous. » La distinction entre les deux espaces définit l'État de droit. Le respect de l'espace privé est un principe essentiel de la laïcité. L'État n'impose plus ou n'interdit plus un credo. Il n'arbitre pas les croyances. Henri Peña-Ruiz, *La laïcité*, 2003, GF Flammarion, p. 238

Sécularisation

La sécularisation (étymologiquement : rendre au siècle, au monde) consiste à faire passer des biens d'Église dans le domaine public, ou encore à soustraire à l'influence des institutions religieuses des fonctions ou des biens qui lui appartenaient.

« La sécularisation est un transfert de certaines fonctions ou de certains biens à des autorités profanes [...]. On ne peut confondre sécularisation et laïcisation. La confusion est fréquente. Elle relève

souvent d'une contestation sourde de la laïcité. Suggérer que la sécularisation a réalisé les idéaux de justice aussi bien que la laïcisation est inexact si on considère le privilège qu'elle maintient dans la société civile, voire dans l'État, pour la forme religieuse de la conviction [...] qu'elle privilégie. »

Henri Peña-Ruiz, *La Laïcité*, GF Flammarion, 2003, p.242

Tolérer

Tolérer est emprunté au latin *tolerare*, « porter, supporter », un poids, un fardeau moral ou physique.

« Le verbe est passé en français avec le sens du latin "supporter en souffrant une peine". Ce sens est sorti d'usage, l'idée de patience s'étant substituée à celle de souffrance. Le mot a pris les valeurs de "supporter avec indulgence" (ce qu'on n'approuve pas chez quelqu'un). (1469). À l'époque classique, tolérer a pris un sens spécial plus actif : "faire preuve d'ouverture en matière religieuse" ». (1640) *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'Alain Rey, Le Robert, 2010

Voltaire, *Traité sur la tolérance* (1763)

« Ce n'est donc plus aux hommes que je m'adresse c'est à toi, Dieu de tous les êtres, de tous les mondes et de tous les temps : s'il est permis à de faibles créatures perdues dans l'immensité, et imperceptibles au reste de l'univers, d'oser te demander quelque chose, à toi qui as tout donné, à toi dont les décrets sont immuables comme éternels, daigne regarder en pitié les erreurs attachées à notre nature ; que ces erreurs ne fassent point nos calamités. Tu ne nous as point donné un cœur pour nous haïr, et des mains pour nous égorger ; fais que nous nous aidions mutuellement à supporter le fardeau d'une vie pénible et passagère ; que les petites différences entre les vêtements qui couvrent nos débiles corps, entre tous nos langages insuffisants, entre tous nos usages ridicules, entre toutes nos lois imparfaites, entre toutes nos opinions insensées, entre toutes nos conditions si disproportionnées à nos yeux, et si égales devant toi ; que toutes ces petites nuances qui distinguent les atomes appelés *hommes* ne soient pas des signaux de haine et de persécution ; que ceux qui allument des cierges en plein midi pour te célébrer supportent ceux qui se contentent de la lumière de ton soleil ; que ceux qui couvrent leur robe d'une toile blanche pour dire qu'il faut t'aimer ne détestent pas ceux qui disent la même chose sous un manteau de laine noire ; qu'il soit égal de t'adorer dans un jargon formé d'une ancienne langue, ou dans un jargon plus nouveau ; que ceux dont l'habit est teint en rouge ou en violet, qui dominant sur une petite parcelle d'un petit tas de boue de ce monde, et qui possèdent quelques fragments arrondis d'un certain métal, jouissent sans orgueil de ce qu'ils appellent grandeur et richesse, et que les autres les voient sans envie : car tu sais qu'il n'y a dans ces vanités ni envie, ni de quoi s'enorgueillir. » (« Prière à Dieu », Chapitre XXIII)



Entre l'Empereur et le philosophe, des relations longues et tourmentées

Pierre Charles Baquoy, *Frédéric II le Grand, roi de Prusse et Voltaire*, xviii^e siècle, BnF, Estampes et photographie, EF, 130

Bibliographie

AIRIAU, Paul. *100 ans de laïcité française, 1905-2005*, Paris : Presses de la Renaissance, 2004.

BAUBEROT, Jean. *Laïcité 1905-2005, entre passion et raison*, Paris : éd. du Seuil, 2004.

BAUBEROT, Jean. *L'intégrisme républicain contre la laïcité*. La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube, 2006.

BAUBEROT, Jean. *Les laïcités dans le monde*, Paris : Presses universitaires de France, 2007.

BOYER, Alain. 1905 : *La séparation Églises-État : de la guerre au dialogue*, Paris : Cana, 2004.

BUISSON, Ferdinand. *La foi laïque : extraits de discours et d'écrits (1878-1911)*, Paris : Hachette, 1918.

CABANEL, Patrick. *Les mots de la laïcité*, Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2004.

DEBRAY, Régis. *L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque : rapport au ministre de l'Éducation nationale*, Paris : O. Jacob, CNDP, 2002.

DEBRAY, Régis. LESCHI, Didier. *La laïcité au quotidien. Guide pratique*, Paris : Gallimard, 2016.

DIXMIER, Michel. LALOUETTE, Jacqueline. PASAMONIK, Didier. *La République et l'Église. Images d'une querelle*, Paris : éd. de la Martinière, 2005.

FARAGO, France. *La laïcité, tolérance voilée ?* Nantes : éd. Pleins feux, 2005.

FOUREST, Caroline. VENNÉ, Fiametta. *Tirs croisés. La laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman*, Paris : Calmann-Lévy, 2003.

FRÉGOSI, Franck. *Penser l'islam dans la laïcité*, Paris : Fayard, 2008.

GEORGE, Bernard. *La Laïcité, 1905*. Paris : Ateliers de diffusion audiovisuelle, 1996.

GILLIG, Jean-Marie. *Histoire de l'école laïque en France*, Paris : L'Harmattan, 2014.

JOURÈS, Jean. *L'Église et la laïcité ou l'Éternité et les circonstances*, Paris : Imprimerie Mazarine, 1946.

KAKPO, Nathalie. *L'islam, un recours pour les jeunes*, Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2007.

KINTZLER, Catherine. *Qu'est-ce que la laïcité ?* Paris : J. Vrin, 2007.

LAMINE, Anne-Sophie. *La cohabitation des dieux. Pluralité religieuse et laïcité*, Paris : Presses universitaires de France, 2004.

LANFREY, André. *Sécularisation, séparation et guerre scolaire. Les catholiques français et l'école, 1901-1914*, Paris : éd. du Cerf, 2003.

MAYEUR, Jean-Marie. *La séparation des Églises et de l'État*, Paris, éd. de l'Atelier, 2005.

PENA-RUIZ, Henri. *La laïcité*, Paris : Flammarion, 2003.

PENA-RUIZ, Henri. *Histoire de la laïcité. Genèse d'un idéal*, Paris, Gallimard, 2005.

La laïcité : évolution et enjeux / dossier constitué par Jean Baubérot. Paris : la Documentation française, 1996.

Une République, des religions : pour une laïcité ouverte / sous la dir. de Guy Bédouelle, Henri-Jérôme Gagey, Jérôme Rousse-Lacordaire, Paris : éd. de l'Atelier-éd. ouvrières, 2003.

L'école face à l'obscurantisme religieux : 20 personnalités commentent un rapport choc de l'Éducation nationale / Alain Seksig, Michèle Narvaez, Barbara Lefebvre,... [et al.]. Paris : M. Milo, 2006.

L'enseignement des religions à l'école laïque / René-Samuel Sirat, Philippe Capelle, Dalil Boubakeur... [et al.], Paris : Salvator, 2003.

Des maîtres et des dieux. Écoles et religions en Europe / sous la direction de Jean-Paul Willaime, Paris : Belin, 2005.

Laïcité. Une valeur menacée ? « Les Textes », Marianne, février 2015.

Religions et laïcité. Ce qu'en pensent les Français, collectif, *Le Monde des religions*, n° 77, mai-juin 2016.



Ressources électroniques

Assemblée nationale - Textes de référence législatifs et réglementaires.
<http://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/laicite.asp#avoir>

Blog de BAUBÉROT, Jean.
<http://jeanbauberotlaicite.blogspot.com/>

Bureau laïque international.
<http://laicity.info/bli/>

Dossier de la Documentation française.
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/laicite/>

EUREL : religions en Europe.
<http://www.eurel.info/>

GELBARD, Maurice, 1905, *Chronique d'un divorce annoncé*.
<http://www.eglise-etat.org>

Institut européen en sciences des religions.
<http://www.iesr.fr>

La laïcité à l'usage des éducateurs.
<http://www.laicite-educateurs.org/>

La Ligue de l'enseignement.
<http://www.laicite-laligue.org/>

Union des familles laïques.
<http://www.ufal.org/>

Observatoire de la laïcité.
<http://www.gouvernement.fr/>

